

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1509

présenté par  
MM. Raison, Cosyns et Herth

-----  
**ARTICLE 22**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« inventaire »,

insérer le mot :

« existant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La connaissance de la biodiversité doit être renforcée dans l'objectif de remettre à jour les inventaires existants et non pas dans le but de créer de nouveaux inventaires.